

Le président

Sébastien VANDEVILLE

Impasse de la passerelle

62990 BEAURAINVILLE

03.21.86.01.62

canoekayakbeaurainville@orange.fr

 A Beaurainville, le 01/01/2022

Madame, Monsieur,

 Vous avez effectué une demande de réservation pour la pratique du Canoë kayak dans notre structure.

 Vous trouverez ci-joint, les tarifs de la ou des prestation(s), la convention d’organisation de l’activité canoë kayak.

 La réservation sera effective dès le retour de la convention dûment signée.

 Vous souhaitant bonne réception, Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments les meilleurs

 La présidente

 Membré Véronique



Impasse de la Passerelle

Canoë Kayak Club

Impasse de la Passerelle

Canoë Kayak Club Beaurainvillois

Impasse de la Passerelle

62990 Beaurainville

Tel: 03 21 86 01 62

canoekayakbeaurainville@orange.fr

N°Siret : 42274538000010

N°APE : 9312Z

N°affiliation FFCK: 1168

N° agrément jeunesse et sport : 62SP57

CONVENTION 2022

Etablissements scolaires

Organisation de l’activité canoë kayak et activités nautiques

**Entre** l’organisme………………………………………………

Votre adresse :……………………………………………………. …………………………………………………………………….

Représenté par :……………………………………………………

Tel/fax…………………………………………………………….

Mail :(obligatoire)………………………………………………………………

**Et**

Le Canoë Kayak Club Beaurainvillois (CKCB)

Représenté par le Président : Madame Membré Véronique

Impasse de la passerelle

62990 BEAURAINVILLE

03.21.86.01.62

**Il est convenu et arrêté en six articles :**

**Article 1 Organisation**

Le Canoë Kayak Club Beaurainvillois s’engage à réaliser les animations désignées ci-dessous au bénéfice de votre organisme :

|  |
| --- |
| LE GROUPE : EFFECTIF PREVU: AGE : |
| **ACTIVITE**  | **Nombre**  | **DATES** | **HORAIRES** |

|  |
| --- |
| **Canoë-Kayak** |
| Initiation eau plate1h30 |  |  |  |
| Initiation kayak polo1h30 |  |  |  |
| Initiation rivière1h30 (2 à 3km) |  |  |  |
| Randonnée sportif10Km (1/2Journée) |  |  |  |
| Randonnée sportif +14km (1/2 journée) |  |  |  |
| Randonnée aventureDe 15 à 20km (1 journée) |  |  |  |
| Randonnée natureDe 3 à 7 km (1/2 journée) |  |  |  |

|  |
| --- |
| **Stand Up Paddle** |
| Initiation eau plate 1h30 |  |  |  |
| Randonnée rivière1h30 (de 2 à 3 km) |  |  |  |
| Randonnée sensation 6Km (2h) |  |  |  |

|  |
| --- |
| **Nage en eau vive** |
| Initiation découverte 1h30 |  |  |  |

**Article 2 Financement de la prestation** et tarifs (Rayer les mentions inutiles)

1. Sur place à la fin du séjour
2. Par mandat administratif (dans un délai de 3 mois à compter de la fin de la prestation)
3. Par chèque bancaire ou postal (dans un délai de 3 mois à compter de la fin de la prestation)

**Tarifs 2022**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Activités proposées | durée | -de 8 personnes | 8 à 16 personnes (prix par personne) | + de 16 personnes (prix par personne) |

|  |
| --- |
| **Canoë-Kayak** |
| Initiation sur eau plate /rivière/ kayak polo | 1h30 | 80 € | 10 € | 10 € (kayak polo 16 max) |
| Randonnée découverte (2 à 3km) | 1 h 30 | 96 € | 12 € | 12 € |
| Randonnée sportif 10 km | ½ journée | 152 € | 19 € | 17 € |
| Randonnée sportif + 14 km | ½ journée | 200 € | 25 € | 23 € |
| Randonnée aventure 20 km | 1 journée | 232 € | 29 € | 27 € |
| Randonnée Nature de 3 à 7 km | ½ journée | 170 € | 21 € (16 personnes max) |

|  |
| --- |
| **Stand Up Paddle (10 personnes max par groupe)** |
| Initiation sur eau plate  | 1h30 | 96 € | 12 € |
| Randonnée en rivière de 2 à 3 km | 1 h 30 | 128 € | 16 € |
| Randonnée sensation de 6 km | 2h | 176 € | 22 € |

|  |
| --- |
| **NAGE EN EAU VIVE (max 8 personnes par groupe)** |
| Initiation découverte | 1 h 30 | 160 € | 20 € |

|  |
| --- |
| **FORMULES** |
| **Formule éveil**3séances : * Initiation eau plate
* Initiation rivière
* Randonnée canoë découverte
 | 240€ | 30 euros | 28 euros |
| **Formule aventure**3séances : * Initiation kayak polo
* Nage en Eau Vive
* Randonnée nature
 | 360€ | 45 euros | 43 euros |
| **Formule Sensation**3séances : * Nage en Eau vive
* Randonnée Stand-Up Paddle 6 km
* Randonnée 20 km
 | 480€ | 60 euros | 57 euros |

**Annulation**

* **Toute réservation non annulée par le « demandeur » 5 jours avant la prestation fera l’objet d’un dédommagement de 75% du devis de la prestation initiale.**
* **Toute réservation non annulée par Mail ou par Fax par le « demandeur » 24h avant la prestation fera l’objet d’un dédommagement de 100% du devis de la prestation initiale.**
* **Si l’effectif présent lors de l’activité est inférieur d’au moins 25% à l’effectif prévu alors la prestation vous sera facturée à la hauteur de 75% de l’effectif initialement prévu.**

**Article 3 Transports**

* **l**e CKCB prend en charge le transport des groupes durant l’activité.
* le CKCB fait appel à un prestataire de service si le groupe est supérieur à 14 personnes. **Pour faciliter la gestion, nous vous demandons de prévenir, en cas de changement d’effectif, 24h avant la prestation.**
* **Pour toute réservation non annulée ou sans avertissement de changement d’effectif 24h avant, la prestation fera l’objet d’un dédommagement de 35€ égal au coût du transport.**

**Article 4 Règlement de l’activité**

* le groupe ne peut être inférieur à **8 personnes**.
* Il **est obligatoire de savoir nager 25 mètres avec immersion**.
* **Pour les centres de loisirs avec ou sans hébergement, ….le brevet d'aisance aquatique est obligatoire** et doit être présenté au responsable du CKCB avant l’activité (**bulletin officiel n°30 du 24 juillet 2003).**
* Le BEES CK peut en cas de doute vérifier l’aptitude des pratiquants. En cas d’absence des attestations d’aisance aquatique, (l e passage des tests d’aisance aquatique fait partie intégrante de l’activité), celles-ci seront validées par le BEESCK de la structure et seront valables uniquement pour l’activité canoë kayak au sein du CKCB.
* Toute personne ayant effectuée le test sera comptabilisé dans l’effectif initial et sera facturée même en cas d’échec.
* Si le CKCB met en place le test, alors le celui-ci peut modifier la prestation initiale et donc diminuer le parcours prévu sans aucun recours financier de la part du demandeur.
* -L’adulte responsable du groupe est dans l’obligation d’informer le responsable du CKCB de l’état physique et moral des jeunes et de présenter leurs **fiches sanitaires.** Les animateurs doivent être en possession durant l’activité des médicaments nécessaires pour les biens des pratiquants.
* L’assurance obligatoire est incluse dans le tarif de prestation.
* **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire** pendant toute la durée de l’animation
* Le port d’une tenue de sport (short, tee-shirt, pull, vêtement imperméable) et d’une **paire de chaussures fermées** est obligatoire pendant toute la durée de l’animation. (Prévoir une tenue de rechange)
* Le groupe s’engage à respecter les consignes du cadre du CKCB dès l’arrivée sur le site
* l’encadrement du CKCB répond aux exigences du règlement de sécurité dicté par la fédération Française de Canoë Kayak et le Ministère de la Santé et des Sports (arrêté du 4 mai 1995 et instruction départementale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale) .
* Le matériel de navigation est conforme aux normes en vigueur (arrêté du 4 Mai 1995)

**Article 5 Savoir nager et nombre de pratiquant**

1. Le professeur est le responsable pédagogique de la sortie.

1. Le cadre du CKCB est le responsable technique, et ne peut avoir sous sa responsabilité que 16 élèves (10 embarcations) au maximum.
2. Le professeur d’E.P.S. a les mêmes prérogatives que le cadre BEES CK 1er degré et ne peut avoir sous sa responsabilité que 16 élèves (10 embarcations) au maximum.

**CONDITIONS :**

**je soussigné M ou Mme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, responsable de la classe \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de l’établissement \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, certifie que mon groupe d’élèves a le brevet d'aisance aquatique.**

Si le groupe est supérieur à 16 personnes lors de l’activité, le professeur d’E.P.S. intervient dans les mêmes prérogatives que le cadre BEES CK 1er degré.

**Je soussigné M. ou Mme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, professeur d’E.P.S. de l’établissement \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ certifie avoir les compétences nécessaires à la sécurité de mon groupe lors de l’activité.**

**Article 6 Conditions générales**

La prise en compte de la réservation sera effective à la date de réception de la convention signée.

Toutes modifications de la présente convention devront faire l’objet d’avenants particuliers.

Le CKCB se réserve le droit en cas de force majeure (crue, orage..), d’annuler ou de proposer des modifications à l’animation convenue.

La signature de cette convention implique l’acceptation et la connaissance intégrale des conditions générales de ventes fournies en annexe à cette convention.

**Cette présente convention a été établie à ………………………………**

**Le….……………………………**

**Pour le CKCB Pour l’organisme**

**Le responsable de la base Le responsable de votre structure**



**ANNEXE**

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente sont conclues d’une part par l’association du Canoë Kayak Club Beaurainvillois dont le siège social est situé : rue de la passerelle – 62990 BEAURAINVILLE – France, identifiée au registre des entreprises sous le numéro : 42274538000010 et d’autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat de prestation de service dénommée ci-après « acheteur ».

**OBJET**

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre le Canoë Kayak Club Beaurainvillois et l’acheteur ainsi que les conditions applicables à tout achat de prestation de service que l’acheteur soit professionnel ou non. L’acquisition d’une prestation de service implique une acceptation sans réserve par l’acheteur des présentes conditions générales de vente. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par le Canoë Kayak Club Beaurainvillois. Celui-ci se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande de l’acheteur.

**CARACTERISTIQUE DES BIENS ET SERVICES PROPOSÉS**

Les produits et services offerts sont ceux qui figurent dans la plaquette publiée sur le site [www.canoe-kayak-beaurainville.com](http://www.canoe-kayak-beaurainville.com). Ces produits et services sont offerts dans la limite des stocks disponibles.

**MODIFICATIONS**

La réservation est valable pour la période réservée, elle pourra être modifiée par l’acheteur :

Quelle qu’en soit la raison (changement d’activité, d’horaire de navette, de nombre de personnes, de date, d’embarcation…), la modification demandée devra nous être adressée par e-mail à canoekayakbeaurainville@orange.fr au plus tard 48h avant la date mentionnée sur la convention de location et ne pourra être effective que dans la limite des places disponibles. La modification sera systématiquement confirmée par e-mail à l’acheteur, seule la réception de cet e-mail le dégagera de sa réservation précédente. Si la modification entraine un supplément de prix, la différence sera à régler au bureau du Canoë Kayak Club Beaurainvillois avant le départ. Si la modification entraine une diminution de prix, le montant pourra faire l’objet d’un avoir valable sur l’ensemble de nos services lors de la saison en cours.

**ANNULATION / RETRACTATION**

* Par l’acheteur sous réserve des conditions suivantes :

Les acheteurs peuvent se rétracter et annuler la prestation réservée. En cas d’annulation de la réservation, l’acheteur aura la possibilité d’utiliser les arrhes versées pour réserver à une autre date sur la saison en cours. Dans tous les cas, l’acheteur ne pourra pas prétendre au remboursement des arrhes versées.

* Par le Canoë Kayak Club Beaurainvillois :

Si pour raisons de sécurité (crue, conditions météorologiques… ou autre), le prestataire est contraint d’annuler la prestation, il en informera le client dès que possible et procèdera au remboursement intégral des sommes versées. Dans ce cas, il ne pourra pas être tenu responsable de la non-exécution de la prestation et ne pourra pas être condamné à rembourser au locataire un montant supérieur à celui des arrhes versées pour la réservation.

**TARIFS**

Les prix figurant sur le site internet [www.canoe-kayak-beaurainville.com](http://www.canoe-kayak-beaurainville.com) sont des prix TTC en euros tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services. Le Canoë Kayak Club Beaurainvillois se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant au catalogue sera le seul applicable à l’acheteur.

**COMMANDES**

L’acheteur qui souhaite réserver un service doit obligatoirement :

-Renvoyer la convention de prestation téléchargeable en ligne (en indiquant toutes les indications des produits ou services choisis). Il indiquera toutes les coordonnées demandées et retournera le devis « bon pour accord » qui lui aura été envoyé.

-Prendre connaissance des présentes conditions de vente et des obligations de l’acheteur présentes sur la convention de prestation.

-Effectuer le paiement d’arrhes d’un montant de 25% à 50% en fonction des prestations réservées, celui-ci valant confirmation de commande.

La confirmation de commande entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d’en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d’achats ou d’autres conditions. L’ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. Le vendeur communiquera par courrier électronique la confirmation de la commande enregistrée.

**PAIEMENTS**

Les paiements des arrhes seront effectués par chèque bancaire encaissable à réception de ceux-ci ou par virement bancaire. Les prestations ou les soldes dus peuvent être réglés par carte bancaire, espèces ou chèques vacances pour les clients non professionnels et par chèques, carte bancaire ou virement pour les clients professionnels.

**DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément à la loi relative à l’informatique et aux libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d’un droit d’interrogation, d’accès, de modification, d’opposition et de rectification sur les données personnelles le concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, l’acheteur consent à ce que le Canoë Kayak Club Beaurainvillois collecte et utilise ces données pour la réalisation du présent contrat. En nous fournissant son adresse mail, l’acheteur recevra des informations de la part du Canoë Kayak Club Beaurainvillois sur des activités proposées par celui-ci. L’acheteur peut se désinscrire à tout instant, il lui suffit de nous le faire savoir par retour de mail.

**DROIT APPLICABLE**

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français.